

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance extraordinaire tenue le 30 juin 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22016 – Résolution CA21 220212 (Dossier 1217605002)

OCA21 22017 – Résolution CA21 220213 (Dossier 1217605003)

OCA21 22018 – Résolution CA21 220214 (Dossier 1217605001)

Ordonnances relatives à la réalisation d'une murale – 550, avenue Atwater, 552, avenue Greene et 6250, rue Mazarin

Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22).

OCA21 22019 – Résolution CA21 220215 (dossier 1213172001)

Ordonnance relative au bruit en dehors de plages horaires prescrites – 220, rue Peel

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA21 22020 à OCA21 22022 – Résolution CA21 220216 (dossier 1216748008)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – juillet, août, septembre 2021

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA21 22016 à OCA21 22018 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2021.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude